

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

**SUR L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE ET LES AUTRES PIECES
CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CRÉATION DE LA ZONE
D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) « SEINE- LIBERTÉ »
A CLICHY-LA-GARENNE
DU 30 AVRIL 2025 à 9h00 AU 02 JUIN 2025 à 18h00**

**Par arrêté n°2025/53 du 10 avril 2025, Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial
Boucle Nord de Seine ouvre une participation du public par voie électronique.**

La participation du public par voie électronique se déroulera **du 30 avril 2025 au 02 juin 2025 inclus** et aura pour objet de présenter les pièces constitutives du projet de dossier de création de la ZAC « Seine-Liberté » à Clichy-la-Garenne.

Le présent avis au public faisant connaître l'ouverture de la participation du public par voie électronique sera publié au plus tard quinze jours avant le début de la consultation du public dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché au siège de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, à la Mairie de Clichy-la-Garenne ainsi que sur leurs sites internet respectifs.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site dédié :

<https://www.registre-numerique.fr/ppve-creation-zac-seine-liberte>

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique.

Une tablette numérique sera mise à la disposition du public au siège de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et à la Mairie de Clichy-la-Garenne afin de permettre un accès au dossier sous forme dématérialisée et au registre dématérialisé.

A compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements peuvent être demandés et des observations ou questions sur le dossier peuvent être adressées à l'adresse mail suivante :
ppve-creation-zac-seine-liberte@mail.registre-numerique.fr

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il aura été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique.

La personne responsable du projet est l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine -1 bis rue de la Paix
92 230 Gennevilliers.

L'autorité compétente pour statuer sur la création de la ZAC « Seine-Liberté » est le Conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.